

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 31 DÉCEMBRE 1891

C. A. CHÉNEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

No. 15

LE CHEMIN DES LARMES

UN AMOUR DÉÇU.

(Suite.)

VI

LA DEMANDE EN MARIAGE.

Non, non, je suis absolument tranquille sur ce point... Ils verront Paule, et aussitôt ils seront charmés, subjugués!... Monsieur de Vaucieux ne fera-t-il l'amitié de venir avec moi à Saint-Amand?

—Anjourd'hui?

—Où, j'ai annoncé ma visite.

—Comte, vous vous pressez trop!

—On n'est jamais heureux trop tôt! Viendrez-vous?

—Puisqu'il le faut, puisque vous le voulez, j'irai.

—Merci, merci!

—Oni mais j'écrirai au marquis de Verdraine que vous m'avez fait violence.

—C'est entendu, répondit Maxime en riant.

A deux heures, M. de Vaucieux et le comte de Verdraine montèrent en voiture et se rendirent à Saint-Amand-les-Vignes. Quand le coupé s'arrêta devant la maison de l'ancien sous-officier, la famille était réunie dans la grande salle que nous connaissons.

On vit M. de Vaucieux descendre de voiture, M. de Vaucieux accompagnant le comte de Verdraine, cela disait tout.

La belle Paule, tremblante d'émotion, et de bonheur, se retira précipitamment dans sa chambre.

Les visiteurs entrèrent.

Le père, la mère et le grand-père vinrent à leur rencontre avec empressement. Mme Pérard avança des sièges. Mais avant de s'asseoir, M. de Vaucieux prit la parole.

—Madame et messieurs, dit-il gravement, M. le comte Maxime de Verdraine m'a prié de l'accompagner; je suis un vieil ami de sa famille et je me suis rendu à son désir. M. le comte de Verdraine a vingt-huit ans, vingt mille livres de rentes et il est l'unique héritier de son grand-père paternel, le marquis de Verdraine, et de sa grand-mère maternelle, la baronne de Brossac. M. le comte Maxime de Verdraine aime Mlle Paule Pérard; en son nom, madame et monsieur, j'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle votre fille.

Bien qu'ils s'attendaient à la de-

mande, nos trois personnages demeurèrent stupéfaits.

Un pareil bonheur pour leur fille; ils en étaient comme écrasés. Leurs vœux, leurs espérances si subitement réalisés justifiaient leur contenance embarrassée, qui était presque de l'effarement.

—Eh bien! vous ne répondez pas? fit M. de Vaucieux.

—Oh! pardon, monsieur, bégaya le père de Paule; mais la surprise... nous nous attendions si peu... vous comprenez un si grand bonheur, pour ma fille, pour nous.

—Oni, ajouta Mme Pérard, notre surprise est grande et je suis toute bouleversée, et je cherche vainement des paroles pour exprimer ce que je voudrais dire. Voyez-vous, messieurs, nous laissons notre fille entièrement libre de se marier à son gré, c'est-à-dire selon son cœur. C'est à elle de répondre: elle est dans sa chambre, je vais l'appeler.

Mme Pérard ouvrit une porte et dit:

—Paule, Paule, viens vite!

Presque aussitôt la jeune fille parut. Elle avait le front rayonnant, la joie étincelait dans ses yeux.

—Ma fille, lui dit sa mère, tu es l'objet d'une demande qui nous fait à tous le plus grand honneur: M. de Vaucieux nous demande ta main pour M. le comte de Verdraine.

Paule, très rouge et très émue, leva sur le comte ses beaux yeux pleins de clarté.

—Mademoiselle, dit le jeune homme, vos parents pensent que vous-même devez répondre à la demande qui vient de leur être faite.

—Oui, ma fille, oui, c'est à toi de répondre, appuya Mme Pérard.

—Mademoiselle Paule, ajouta Maxime, d'un mot vous pouvez me briser le cœur ou faire de moi le plus heureux des hommes.

La jeune fille regarda tour à tour son père, sa mère et son aïeul, puis ayant sur les lèvres un délicieux sourire, elle tendit sa main au comte, disant avec un accent introduisible:

—Monsieur le comte, ma réponse est dans ces seuls mots Je vous aime!

—Ah! vous serez adorée! s'écria Maxime avec transport.

Et il porta amoureusement à ses lèvres la main de la belle Paule.

A ce contact brûlant, la jeune fille tressaillit de la tête aux pieds, tressaillement d'amour et d'orgueil... Son visage s'irradia, ses yeux flamboyèrent comme deux étoiles, et le comte, en présence des manifestations de cette volupté morale, fût à la fois ébloui et enivré.

Le lendemain, à Saint-Amand-les-Vignes, tout le monde était instruit

de l'incroyable événement. On savait que M. de Vaucieux, du château de la chaumelle, avait accompagné le comte de Verdraine chez le père de Rouget et que, là, M. de Vaucieux avait fait la demande en mariage.

Aurait-on jamais cru cela! C'était de la stupéfaction.

Et il y eut des oh! et des ah!

Les envieux et les jaloux ne savaient plus que dire.

Plus de cancons, plus de commérages; il fallait en prendre son parti, Paule Pérard allait être comtesse et déjà on n'osait plus l'appeler Ean-chon la Princesse.

—Maintenant, se dit Etienne Denizot, c'est fini, bien fini, plus d'espoir... Je dois dire adieu à tous mes beaux rêves... rêves d'avenir rêves de bonheur! Ah! si je pouvais ne plus l'aimer, si je pouvais l'arracher de mon cœur, cet amour maudit qui me torture, qui me tue!..... Mais non, c'est impossible; même la femme d'un autre, de ce comte, je ne pourrais pas l'oublier.... Ah! je le sens bien, je l'aimerais toujours comme je l'aime maintenant.

Et loin des regards curieux et indiscrets, le pauvre garçon poussait des plaintes, des gémissements et versait des larmes brûlantes.

Cependant, si tout était fini pour Etienne, tout n'était pas fini pour le comte de Verdraine.

Se faire aimer de la fille d'un paysan avait été pour lui chose facile; la demander en mariage à ses parents et se la faire accorder avait été également une entreprise aisée; mais il y avait maintenant à obtenir le consentement du marquis et de la baronne.

Sans doute il pouvait, comme il l'avait dit, se passer de ce consentement; mais on ne se brouille pas volontiers avec des parents riches dont on est l'héritier. Le plus sage était de négocier.

Ce fut une rude campagne pour Maxime.

Il écrivit deux premières lettres très respectueuses, très pathétiques, l'une au marquis, l'autre à la baronne, dans lesquelles il leur déclarait qu'il était tombé amoureux d'une merveille de beauté, jeune fille de 17 ans, vraiment digne d'être adorée. Elle n'était pas seulement délicieusement jolie et divinement bonne, elle était d'une distinction rare; elle avait la douceur, la modestie, la candeur; tout en elle était charme et poésie, elle avait toutes les perfections et toutes les vertus.

Sans attendre la réponse des grands parents, le comte écrivit deux nouvelles lettres où il répétait ce qu'il avait déjà dit.

Après s'être consulté avec la baronne, le marquis répondit:

(A continuer.)

Le Pont de la Rivière Bayonne.

(Au-dessous de la ville de Berthier)

(Suite.)

et qui, après que lecture et communication d'icelle leur a été faite, partie des notables ont signé ces présentes, et partie, ayant déclaré ne pas savoir écrire, ont fait leurs marques ordinaires, avec nous, le notaire, le jour et l'an susdits.

“ J. Bte Rinal, lieutenant.
“ Pierre x Pelau
“ Sergent x Auto. Laferrière,
“ Ant. x Gilbert,
“ Joseph x Foucher,
“ Alexis x Grandpré,
“ Antoine Grifon,
“ Joseph Coutu,
“ Pierre Dostaler, capt.
“ Franc. Hénault,
“ Lieutenant Louis Paquin,
“ Joseph x Roberge,
“ Joseph x Riville,
“ x Gervais,
“ Baptiste x Turcot,
“ Joseph x Barette,

Fr. LeGuay, N. P.

Evidemment M. Cuthbert soutenait que le gouverneur avait construit ce pont spontanément et sans aucune utilité pour le public. On a vu, d'ailleurs, ces prétentions citées plus haut. Il fallait que le général Haldimand donnât des preuves juridiques du contraire.

En voici encore une: (1)

“ Aujourd'hui, 15 Juillet 1782, avant-midi (2) sont comparus en personne devant le commissaire de paix de Sa Majesté les nommés Prisque Farland, François Geoffroy, Joseph Malbouef et Jos. Catelier, tous résidants aux paroisses de Berthier et St-Cuthbert; lesquels, après avoir fait serment, déposent et disent que ce sont tous les notables, capt., officiers de milice et habitants des dites paroisses, qui ont demandé la construction du pont de Berthier, pour leur commodité et l'utilité générale du public.

“ Qu'avant que M. Cuthbert eut acquis la seigneurie de Berthier, les habitants entre eux faisaient un bac et se passaient les uns les autres, à l'aide d'un câble qui traversait la rivière; et qu'ayant vu que depuis cinq à six ans, on exigeait d'eux, chacun un minot de blé par an, ils avaient demandé un pont; ce qui leur a été accordé à leur satisfaction et déposé qu'ils ont ci-devant présenté plusieurs requêtes aux généraux, le porteur étant le Sr. Jos. Roch, cap. de milice de Berthier.

“ Que ce sont les déposants eux-mêmes, avec tous les habitants des dites paroisses, qui ont fourni tous les bois et matériaux en général pour l'édifice du pont et ils déposent qu'ils

(1) Arch. Canadiennes.

(2) Les habitants de Berthier ont donc toujours été matinières.

n'ont aucune connaissance qu'il ait été pris aucune pièce de bois sur les terres de M. Cuthbert.

“ Déposent que rien n'empêche la navigation en bateau et à la voile et que les vaisseaux peuvent monter à présent que le pont est édifé comme auparavant.

“ Qu'il est vrai qu'il y a cinq à six ans, qu'un bâtiment d'environ 50 tonneaux a monté plus haut que le pont, à environ 15 arpents; il fut chargé en blé par Farland; mais les déposants disent que c'était en temps de digue, que c'était l'effet d'un pur hasard, et les eaux étant, cette année-là, extraordinairement hautes.

(Signé.)

“ Prisque Farland, enseigne,
“ marque de Jos. Malbouef,
“ marque de Geoffroy, enseigne,
“ marque de Jos. Catelier.”

Dans un rapport en date du 16 juillet 1782, le capitaine Twiss disait au gouverneur à propos de l'affaire du pont:

“ Je me suis longuement informé (1) s'il était déjà monté dans la rivière des vaisseaux de quelque importance, et l'on ne m'a parlé que d'un seul d'environ 50 tonneaux, qui, depuis six ans, a dépassé la place du pont et a remonté à un demi mille; mais c'était à l'époque de la crue du printemps, les eaux étant extrêmement hautes, ce qui ne dure guère plus de quelques jours.

“ Je n'ai jamais entendu dire que M. Cuthbert ait jamais monté ou descendu dans la rivière des vaisseaux ou du bois de charpente. D'ailleurs la largeur de l'arche du pont neuf étant de 26 pieds, ce pont ne saurait causer aucun dommage.”

Enfin le sieur Jas. Thompson disait dans un long rapport, daté du 17 juillet 1782, sur son enquête à Berthier: (2)

“ Je vous prie de me permettre de mentionner ici que, au commencement de notre conférence, les gens croyant que cette utile construction était menacée d'une destruction prochaine, devinrent bruyants et dirent: qu'ils avaient eu tant de difficulté avant d'avoir la permission de l'élever, de son Excellence, le commandant en chef, à qui ils avaient adressé deux requêtes à cet effet; qu'ils avaient tant travaillé et fait de si grandes dépenses pour l'ériger; qu'ils s'efforceraient de la conserver à la postérité par tous les moyens en leur pouvoir: que c'était maintenant une construction digne de leur attention et de la plus grande utilité, non seulement pour eux, mais encore pour le public en général, et en particulier pour les voyageurs, personne n'étant plus obligé d'at-

(1) Archives Canadiennes. Nous traduisons de l'anglais.

(2) Archives Canadiennes. Nous traduisons de l'anglais.

tendre sur les bords de la rivière (ce qui a eu lieu pendant un certain temps au beau ou au mauvais temps, tard ou de bonne heure, au bon plaisir du traversier d'alors, qui leur refusait souvent de les traverser, bien qu'ils lui payassent un gros salaire: ceci n'arriva que de l'autre côté: car, sur un bord, ils pouvaient se traverser eux-mêmes.)

“ Que jusqu'au seigneur actuel le traversier était nommé par eux-mêmes. Les habitants... lui faisaient dans l'occasion un présent de blé; les étrangers et les voyageurs lui donnaient ce qui leur convenait, et en tout temps il accomplissait attentivement son devoir.

Plus loin le même M. Thompson ajoute:

“ Après que M. LeGuay eut pris minute de ce qui s'est passé ici, nous nous rendîmes à la maison d'un M. Lafreignère (que l'on m'a dit être seigneur), dont les terres longent celles du capt. Cuthbert, et lui demandâmes s'il connaissait un moulin à scie que le seigneur Cuthbert avait quelque part sur ses terres dans les forêts du voisinage.... Il répondit qu'il y avait dix-sept ans qu'il vivait sur la terre qu'il habitait, et qu'il n'avait jamais entendu parler d'un moulin à scie appartenant au capt. Cuthbert dans ces endroits, et qu'il ne l'avait jamais vu: ce qui fut aussi noté par M. LeGuay et signé par le vieux monsieur.

.....“ A mon retour au village de Berthier, je me rendis chez M. Faribault, notaire de cette paroisse, pour avoir une copie du bail de McKay de la traverse de péage de Berthier: ce qu'il promit de me procurer le lendemain matin sur paiement de son honoraire; mais rendu chez lui, je fus désappointé de l'entendre me dire qu'il en avait perdu la minute. Aussi lui dis-je que je serais dans la nécessité d'en informer le commandant en chef. Il déclara que, s'il était payé, il ferait des recherches plus minutieuses et m'enverrait une copie à Québec; ce qu'il n'a pas fait.

“ Cependant, par les informations que je me suis procurées, je crois que l'on peut conclure que le traversier payait annuellement vingt-cinq piastres pour la traverse et son logis, et vingt-cinq autres piastres pour un morceau de terre, où il n'a que fort minciement vécu pendant les nombreuses années qu'il y a vécu.”

On peut croire que M. Cuthbert revint de l'Angleterre à la fin de 1783 ou au commencement de 1784, sans avoir rien obtenu; mais n'ayant pas encore perdu confiance dans sa cause, que les lecteurs pourront, après avoir lu les pièces qui précèdent, qualifier à leur gré.

(A suivre.)



GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 31 DÉCEMBRE 1891.

JOUR DE L'AN.

Demain étant le Jour de l'An, nous profitons de cette occasion pour faire nos souhaits de bonheur et de prospérité à tous nos lecteurs.

M. C. A. Chénavey ex-M. P. P. ira immédiatement après les Rois, dans chaque paroisse du Comté, pour rendre compte aux électeurs de sa conduite parlementaire.

RICHELIEU

Lundi a lieu l'appel nominal dans ce comté.

La lutte y sera très vive. M. Morgan est résolu de l'emporter, si avec toutes les ressources à sa disposition cela est possible.

M. Bruneau est l'un des candidats les plus populaires qui aient brigué les suffrages dans cette division. Il est né dans Richelieu, où sa famille séjourne depuis longtemps. Il est fils de travailleur, et travailleur intelligent lui-même.

Il faut s'attendre à ce que le gouvernement déploie tous les moyens de persuasion et de corruption qui sont à son usage, et qu'il renouvelle des promesses cent fois inaccomplies.

L'électorat, nous en sommes sûrs, a assez de patriotisme et de sens de la situation, pour résister à tous ces assauts.

LE "CANADIEN."

Le *Canadien* prend chaque jour une importance considérable.

La lutte que fait M. Tarte depuis le coup d'Etat du Lieutenant-Gouverneur Angers, est des plus vigoureuses, et ces écrits sont des plus forts.

Ce journal a obtenu une telle vogue depuis quelques temps qu'on a peine à pouvoir remplir les listes envoyées.

Nous conseillons à tous les électeurs du comté de Berthier qui veulent bien se renseigner sur les événements politiques du jour, de recevoir et lire le *Canadien*.

L'ASSOMPTION.

En la ville de l'Assomption le 29 courant, avait lieu une assemblée des directeurs de la Société d'Agriculture du comté. Le nouveau corps des directeurs ont élu à l'unanimité: MM. B. A. Roch Simard, président; Napoléon Lachapelle, vice-prés.; J. J. A. Marsan, secr.

Après avoir dégusté plusieurs bouteilles de champagne chez le secrétaire-trésorier les officiers de cette société et quelques amis, se sont rendus à l'Hôtel Reeves où un dîner avait été préparé pour la circonstance.

M. le président ayant expliqué avec avantage, un grand projet dans l'intérêt de la classe agricole, a été approuvé et applaudi à plusieurs reprises.

M. le Sec.-Trés., de son côté a fait part d'un autre projet se réalisant feront honneur à ceux qui s'occupent des intérêts généraux de l'agriculture.

UN AMI PRÉSENT.

L'électorat ne doit pas oublier que c'est le gouvernement de Boucherville-Angers qui avait soumis ce fameux bill imposant la taxe directe.

Par cette loi tous les contrats, actes de vente, donations, testaments, etc., devaient être revêtus d'une certaine quantité de timbres.

Dans le cas de négligence d'apposer tels timbres, ou de n'en pas opposer une quantité suffisante,

toutes les parties à la transaction étaient passibles d'une amende et la transaction elle-même était annulée.

C'est M. Joly qui a empêché l'exécution de cette loi.

POUR LE BÉNÉFICE DE M. DE BOUCHERVILLE.

Le CANADIEN a le souvenir vivace du grand travail politique qui se termina par la destitution de M. Letellier, et il est heureux d'en faire bénéficier M. de Boucherville. Voici, par exemple, l'avis d'un homme distingué, qu'il a été quelque peu question de ramener sur la scène politique, mais qui n'eût pas, nous en sommes convaincu, consenti à prendre le fardeau des illégalités qui s'accumulent tous les jours. Ainsi s'exprimait en 1879, M. L. O. Loranger, ancien ministre et aujourd'hui juge :

L'année dernière le gouvernement conservateur, appuyé comme il l'était par une forte majorité dans les deux branches de la législature, croyait à bon droit représenter le peuple de cette province. Subitement il s'est vu chassé du pouvoir, non par les chambres, mais par Son Honneur le lieutenant-gouverneur. Le parti conservateur a posé comme principe que lorsqu'un gouvernement possède la confiance de la majorité des représentants, il doit être censé représenter la majorité des électeurs.

Je disais donc qu'avant de démettre le cabinet de Boucherville, le lieutenant-gouverneur aurait dû le faire juger par le peuple. Si le peuple l'avait condamné, il aurait envoyé en chambre une majorité hostile à l'ancienne administration, et le nouveau cabinet aurait dû être composé de membres de cette majorité. Encore une fois le peuple ne saurait exprimer librement son opinion, lorsqu'il est forcé de se prononcer sur un gouvernement qu'il n'a pas choisi, sur des mesures qu'il ne connaît pas, sur une politique toute de promesses. Dans le cas qui nous occupe, le peuple n'a pas eu à juger le renvoi d'office du cabinet de Boucherville, mais bien les prétextes qui ont amené le renvoi.

Le cabinet de Boucherville était appuyé par une majorité de 22 voix dans cette chambre. Aucun mouvement populaire n'était venu indiquer que cette majorité ne représentait plus la majorité des électeurs. Le cabinet avait présenté ses mesures depuis le commencement de la session et ses mesures étaient soumises au lieutenant-gouverneur de manière ordinaire. Tout à coup, le peuple qui se croyait gouverné parla majorité, apprend que le cabinet de Boucherville était renvoyé et qu'un gouvernement pris dans la minorité est appelé au timon des affaires. Il y a donc eu abus de la prérogative. L'acte du deux mars a mis le lieutenant-gouverneur dans une position que le chef de l'exécutif ne doit pas occuper.

Je puis résumer mon argumentation en peu de mots: Les lieutenants-gouverneurs sont des officiers fédéraux qui peuvent être démis par le gouverneur en conseil pour cause, et c'est au gouverneur en conseil de juger de cette cause. Tous ceux qui connaissent le droit constitutionnel admettent ce point. Le seul

point sur lequel on puisse différer d'opinion, c'est celui-ci. Dans le cas actuel, y a-t-il cause. Oui; puisque le lieutenant-gouverneur a évidemment fait un grave abus de la prérogative. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de renvoyer l'ancien cabinet devant le peuple; il ne pouvait pas le démettre et prendre ses ministres parmi les membres de la minorité. Ni la constitution écrite, c'est-à-dire l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, ni les usages constitutionnels ne lui donnent ce droit.

Peut-être aussi l'opinion de l'hon. juge Mathieu intéresserait-elle M. de Boucherville. Nous sommes sous le régime des juges!

Il en coûtera à l'avenir au lieutenant-gouverneur de blâmer ou braver l'opinion du peuple, on comprendra dans l'avenir que c'est le peuple qui fait la loi dans cette province, on saura que le lieutenant-gouverneur n'a pas plus de droit que Sa Majesté n'en assume elle-même, c'est-à-dire, que pour choisir ses ministres et ses aviseurs il doit consulter la chambre, et que si dans une élection faite avec les aviseurs que lui donne la chambre, ces mêmes aviseurs ne rencontrent pas l'approbation des électeurs, il doit alors prendre l'avis du peuple, pour le choix de ses nouveaux conseillers.

LE RAPPORT SUR LEQUEL M. ANGERS S'EST APPUYÉ POUR RENVOYER SES MINISTRES.

Il est intéressant de relire les conclusions du rapport préliminaire que les juges Baby et Davidson ont écrit à Spencer-Wood le 15 décembre.

"Nous sommes d'avis que M. Garneau, au cours de toute la transaction Thom, a subi une pression considérable de la part de plusieurs de ses collègues et a fait preuve d'incurie, mais qu'il était de bonne foi et n'a bénéficié en rien de cette affaire."

"Il n'est pas en preuve, néanmoins, que M. Robidoux ait reçu aucune partie des cent mille piastres, ainsi qu'il l'a déclaré devant nous."

"Après avoir sérieusement pesé et considéré tous les faits se rapportant à ce monsieur, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que M. Langelier, lorsqu'il a accepté cet argent de Pacaud, devait en connaître parfaitement la source."

"Il n'est pas prouvé que M. Mercier connaissait l'existence du marché entre Armstrong et Pacaud et ce monsieur déclare n'en avoir en rien bénéficié."

"Les honorables MM. Ross, Shehyn, Boyer et Duhamel n'ont retiré aucun avantage de cette affaire."

M. Langelier seul, d'après les commissaires choisis au gré de M. Angers, a profité de la transaction Armstrong-Pacaud. Pas un autre n'en a profité. Bien plus, tous et chacun d'entre eux l'ignoraient; cette fameuse transaction :

M. Langelier disent les commissaires, devait la connaître. M. Pacaud et M. Langelier ont juré le contraire et personne ne les a contredits. N'importe! "Il devait la connaître!"

Et c'est sur ce rapport que M. Angers le destitue le cabinet; 2o choisit des aviseurs nouveaux dans la minorité; 3o chasse une députation élue par le peuple pour cinq ans.

Aux esprits impartiaux de juger.

Opinion de Sir Hector Langevin

L'œuvre de la Confédération une moquerie

En 1878, M. Letellier et ceux qui prirent la responsabilité de son acte, pouvaient jusqu'à un certain point dire qu'ils n'avaient pas de précédents canadiens pour se guider. Aujourd'hui, que la question a été tranchée, réglée finalement, quelle excuse peuvent invoquer M. DeBoucherville et ses collègues?

Les paroles prononcées en 1879 par Sir Hector Langevin, qui fut le délégué du gouvernement MacDonnell en Angleterre, valent la peine d'être mises sous les yeux des orateurs qui parleront dans la présente lutte :

Cette question n'intéresse pas seulement la province de Québec: c'est une question qui regarde tout le Canada. Aujourd'hui, c'est notre peuple qui souffre et que l'on foule aux pieds, et ce sont les libertés du peuple de la grande province d'Ontario, du peuple de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick ou de des autres provinces qui seront violées. Ce qui touche aux droits et aux privilèges de la province de Québec touche aux droits et aux privilèges de toutes les provinces, et c'est pourquoi l'appel à ce parlement est fait, non pas au nom du peuple de la province de Québec seule, mais au nom du peuple de tout le Canada.

Je suis d'avis que si la chambre ne censure pas l'acte de M. Letellier, elle établira un précédent très dangereux, non seulement pour la province de Québec, mais pour tout le Canada, que la confiance du peuple dans le gouvernement responsable sera ébranlée; je suis d'opinion que si cet acte n'est pas censuré l'œuvre de la Confédération est une moquerie. Je ne redoute pas le verdict que le parlement Anglais rendra si la question lui est soumise, car le parlement anglais respecte trop les institutions anglaises pour permettre que cet acte ne soit pas censuré et je sais qu'en Angleterre on respecte la Confédération, et que nous y obtiendrons justice."

Ne pas oublier qu'en 1879, après un appel au peuple, le cabinet Joly avait une majorité dans la législature.

M. CHAPLEAU PARLE

Les paroles suivantes, prononcées par M. Chapleau, à Lévis, le 10 mars 1873, après le renvoi d'office du Cabinet De Boucherville, ont leur place aujourd'hui dans les co-

lonnes du *Canadien* comme elles l'eurent alors.

"C'est la liberté du peuple qui est en jeu. Il s'agit de savoir si le peuple sera gouverné par un seul homme, ou bien si le peuple se gouvernera lui-même; il s'agit de savoir si la volonté d'un seul sera substituée à la volonté de tous; il s'agit de savoir, en un mot, si le Lieutenant-Gouverneur règne et gouverne. Je prétends, au nom du parti conservateur dont je me fais gloire d'être en ce moment" que les principes de la constitution anglaise, le gouvernement responsable existe encore chez nous; que les grandes luttes qui ont fait l'honneur de notre nationalité, depuis le temps de Bédard jusqu'à ceux de Cartier, n'ont pas été poursuivies en pure perte, et que le contrôle légitime du peuple sur ses propres affaires est encore un droit sacré, quelque soit l'homme qui ose y porter atteinte.

Il y a quelques jours, j'avais l'honneur d'être un des conseillers du chef de l'état. Je devais cet honneur à la confiance du peuple exprimée par la voix de ses représentants. Le cabinet de Boucherville pouvait compter sur les deux tiers des votes dans l'Assemblée législative. Tout à coup, je me vois renvoyé des conseils du chef de l'état. Pourquoi? Avais-je perdu la confiance du peuple? Non. Avais-je fait à mon devoir? Personne ne le prétend. J'étais engagé par la volonté, par l'acte absolu du Lieutenant-Gouverneur. La seule et unique question qui vous sera soumise est donc de savoir qui a le droit de faire et de défaire les ministères, le gouverneur ou le peuple?

Aussi je vous prie d'oublier jusqu'au nom des anciens ministres. Je viens de vous dire que j'ai été congédié; oubliez cela; l'amitié dont vous m'honorez ne doit pas avoir part au jugement que vous avez à porter. Oubliez les noms de M. de Boucherville, de M. Angers et de tous mes collègues; ne vous demandez pas quel peut être notre intérêt personnel dans ce combat; ne rapetissez pas la question jusqu'à notre taille; ne songez qu'à une chose, aux grands principes de droit constitutionnel dont vous avez à faire l'abandon ou la revendication.

Fussions-nous de grands coupables, fussions-nous défectueux, voleurs, la question n'en resterait pas moins la même. Il n'y a qu'un juge des ministères, c'est vous, le peuple, et vous avez droit de maintenir au pouvoir qui vous voulez. C'est là la vraie question."

Ces principes si clairement définis, sont jetés dans l'oubli par les hommes qui composent le cabinet De Boucherville; les luttes du passé sont dédaignées pour faire place à des idées d'absolutisme et d'autocratie.

C'est bien le genre de M. De Boucherville. S'il pouvait franchiser les trois quarts de la Province, et gouverner par le conseil législatif, le sénat et d'autres corps irresponsables au peuple, il se trouverait heureux dans le meilleur des mondes.



GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR GUÉRIT: RHMATISME

RÉVMALE, SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DERSALE, TIG DOULEUREUX MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS MAUX DE GORGE ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSES, FOULURES, CONTUSIONS, BRÛLURES ETC. En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 50 cts la bouteille. Envoyé par la poste sur réception du prix. THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md. Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont. 20 mars 1891.

RETRACTATION.

Il y a quelque temps les honorables MM. Mercier et Chas Langelier firent instituer contre M. Chs Vinette, de Château-Richer, une action au montant de \$10,000 chacun, M. Vinette a payé les frais des deux actions et signé le document suivant :

"Château-Richer, 24 déc. 1891
"MM. Montambault, Langelier et Langelier, avocats, Québec.
"Messieurs,

"Dans une discussion politique que j'avais avec quelques électeurs de la paroisse du Château-Richer, en octobre dernier, j'ai, en parlant des honorables Honoré Mercier et Charles Langelier, dit qu'ils étaient des voleurs publics.

"Je dois à la vérité de déclarer que je n'avais aucune justification ou excuse pour parler ainsi de ces messieurs. Je me plais à reconnaître que ce sont des hommes gens et des gentilshommes à tous égards. Je les prie d'accepter mes excuses pour avoir ainsi parlé d'eux, et j'espère qu'ils voudront bien me pardonner les paroles aussi injustes qu'inconvenantes que j'ai ainsi dites sur leur compte.

"Veuillez me croire,
"Votre bien dévoué,
"CHARLES VINETTE.
"Cultivateur."

Ceci devra servir d'exemple à ceux qui seraient tenté de répéter les mêmes calomnies.

LES CONSERVATEURS JUGÉS PAR EUX-MÊMES

Portrait de l'hon. M. Beaubien par un de ses collègues dans le cabinet.

"M. Beaubien, par cet instinct de l'injuste et de l'étroitesse de vue qui ne quitte jamais l'esprit et le cœur d'un *castor* bien-né, voulut faire des objections et farfouiller sur le droit de M. Chapleau à la réplique."

M. Beaubien vient ensuite. Son discours a été une série d'invectives, de mensonges et de calomnies débitées avec un accompagnement de grimaces et de crachats bien digne d'un ÉNERGUMÈNE et d'une cause au bois. Il est certain que M. Beaubien est monté du coup bien haut dans l'estime de la démagogie, car elle l'a toute acclamé avec fureur; mais par contre, il est pris-

CENDU BIEN BAS DANS L'OPINION DE TOUS CEUX QUI SE RESPECTENT, LIBÉRAUX ET CONSERVATEURS, et qui savent respecter des adversaires et rester gentilhommes.

Mais attendez ; que sont ces faits d'armes à côté des prouesses du grand maître-castor, F. X. Anselme Trudel, flanqué de son Pollux, l'honorable Ls Beaubien.

Aux grands hommes, les grands moyens. "Le mensonge seul n'est pas suffisant, ajoutons-y la plus noire calomnie et allons bien voir si Chapleau résistera à ce débordement d'injures, de boue et de fumier.

Voilà ce que se sont dit nos nouveaux Castor et Pollux, et ils se sont armés de la plume effilée et ils se sont mis deux sous le même bonnet et ils ont barbouillé d'un article intitulé "L'humanité défaits de M. Chapleau à St-Jérôme," le journal qui s'appelle l'Étendard, journal qui porte sur son frontispice le drapeau saint et vénéré du Sacré-Cœur de Jésus ; le journal qui a été fondé et maintenu par un nombreux clergé, qui promettait d'être respectable et utile et qui n'est aujourd'hui que l'organe des haines de M. Trudel, des fourberies de M. Beaubien, qui n'est autre que l'étendard de la révolte contre l'autorité et civile et religieuse et le champion des idées échevelées de la révolution qu'avocassaient avant lui, mais avec moins de cynisme que lui, les frères de la Patrie et les impuissants de l'Électeur.

Comment, voilà une gazette qui, (elle s'en est déjà vanté) possède l'approbation d'un nombreux clergé qui l'a fondée et la soutient et elle emplit ses colonnes de ce que le mensonge le plus raffiné, la calomnie la plus châtée peuvent inventer à l'adresse de tous ceux, tous sans exception qui ne plaisent pas à Auguste Trudel et à HARPAGON BEAUBIEN !

L'Étendard jette aussi sa brave sur les députés qui accompagnaient M. Chapleau. Et M. Pasteur n'est pas ici ! il n'était pas ici le 20 pour soulager M. Beaubien ? il n'était pas à Montréal pour traiter M. Trudel." G. A. NANTEL. (Commissaire des Travaux Publics.)

NOTES DIVERSES

Les élections vont coûter \$100,000. La chambre actuelle n'a qu'une année d'existence. Si la législature eut été convoquée, il est peut-être été possible d'éviter les frais, les désordres et le malaise qui accompagnent toujours un appel au peuple.

La résolution suivante a été adoptée à l'Assemblée de Saint-Roch de Québec dimanche soir. "Que le lieutenant-gouverneur Angers, en renvoyant, comme il l'a fait, ses ministres sous prétexte d'un acte d'administration dont l'Assemblée législative était le seul juge compétent, et sans vouloir donner aux représentants du peuple l'occasion de se prononcer sur leur conduite, a usurpé, au profit de la Couronne, l'un des droits les plus sacrés garantis au peuple par la constitution, et que c'est le devoir de tous les amis du gouvernement libre de s'unir pour la défense de nos droits et de nos libertés mis en péril."

La Minerve disait le 15 avril 1882, au non du parti conservateur : "..... Il y a une chose certaine, c'est que jamais le parti conservateur ne voudra se remettre entre les mains de l'honorable M. de Boucherville."

Le 20 avril la Minerve disait : "Quand M. de Boucherville fut nommé sénateur, il s'engagea à mettre son siège au Conseil législatif à la disposition du parti. Il répéta cet engagement même au bureau de la Minerve, dans une assemblée pour y organiser l'élection du comté de Chambly. Pourquoi ne tient-il pas sa parole aujourd'hui ? Il veut être le chef du parti conservateur, et son premier titre à cette direction, c'est la résistance à la volonté populaire qui a aboli le double mandat. Il reste au Sénat et au Conseil législatif en même temps, en vertu d'une lacune dans la loi.

S'il se souciait de l'opinion publique, il y a longtemps qu'il aurait remis l'un de ces sièges." Inutile de dire que M. de Boucherville ne se soucie pas plus de l'opinion publique aujourd'hui qu'il y a neuf ans. On ne refait pas les hommes. Tel il était en 1882 et tel il se montre aujourd'hui.

Le 26 avril, la Minerve traitait M. de Boucherville de faux bonhomme, et elle ajoutait :

"Ce monsieur est avant tout méchant. Maintenant qu'il fait le chrétien et qu'il se croit chrétien, il devrait se défier de son tempérament qui lui jone bien des tours. Il devient fourbe, factieux, mal engeulé, comme on dit dans le métier, injuste, calomniateur et il oublie ce qu'il se doit à lui-même, aussi bien que ce qu'il doit à son prochain.

"Il redevient l'homme de la nature : haineux et d'autant plus vindicatif qu'il n'est pas de force à pouvoir se venger."

Ne retrouvons-nous pas, dans cette silhouette de M. de Boucherville, le chef du cabinet d'aujourd'hui ? Ne pouvant se venger de son renvoi de 1878, il a uni sa haine à celle de M. Angers, et à la faveur de ce dernier, il a satisfait enfin, en 1891, sa soif de vengeance.

UNE CHAUDE JOURNÉE

La meilleure manière de passer du doute à la certitude, si toutefois il pouvait exister, un doute sur l'efficacité de l'Huile Saint Jacob, c'est d'en faire usage et de s'en convaincre par soi-même. Une chaude journée est une journée convenable pour le traitement de n'importe quelle mal, et pour cela l'Huile Saint Jacob est sans rival.

CHRONIQUE.

Bonne année ! C'est le cri qui s'échappe spontanément de tous les cœurs aujourd'hui. C'est donc aujourd'hui que nous entamons une nouvelle année.

Partout se manifeste un mouvement inaccoutumé : la grande famille humaine sent se resserrer les liens qui l'unissent ; ceux qui ont participé à la chaleur du même foyer se retrouvent ensemble ; le vieillard déjà glacé par les ans, croit rejoindre un moment en voyant à ses genoux ses enfants et les enfants de ses enfants qui disent d'une seule voix : "Grand-papa, bénissez-nous ! Avec cette bénédiction, ils emportent de plus les baisers d'une mère, les vœux et les présents de leur famille. Quelles sont belles et intéressantes ces époques de notre vie ! Nos affections se réveillent, nos émotions se ravivent et notre esprit se plaît à prendre un nouvel essor dans les champs de l'espérance.

Ce jour qui couronne nos souhaits, nous l'avons attendu avec impatience, nous l'avons longtemps prévenu par nos desirs, nous l'avons prononcé avec enthousiasme : le jour de l'an ! mot magique qui est le résumé de toute notre vie !

Cependant, lecteurs, vous me permettrez de vous le rappeler, si la nouvelle année nous présente tant de charmes, elle nous fournit aussi en grande abondance des considérations amères.

Vous avez cru renaitre à la vue d'une ère toute nouvelle, un âge d'or vous a souri, mais jetez un regard en arrière, repliez-vous sur le passé. Ce passé est-il à vous maintenant, l'année qui vient de finir vous appartient-elle ? Il n'est personne qui n'ait à regretter des objets qui lui furent chers, et c'est en un tel jour qu'il en sent plus douloureusement l'absence ; telle qu'un arbre qui se pare de nouvelles feuilles au printemps, notre joie est sans mélange si nous ne pensons pas à l'aquilon qui nous enlèvera nos premiers ornements printaniers. Une main mystérieuse, invisible, nous pousse sans cesse ; emportés sur le flot du torrent, nous saisissons enfin l'arbrisseau qui se rencontre, c'est en vain que nous nous attachons à l'herbe de la vallée ; nous allons toujours comme le naufragé poussé par une vague furieuse.

Lecteurs, si j'en avais le droit, je vous demandais aujourd'hui où l'avenir vous paraît si riante et si vaste, où votre imagination ravie se plaît à créer mille projets plus ou moins fantastiques, je vous demandais, dis-je, que seront devenus tous ceux qui me lisent en ce moment dans soixante ans ? que restera-t-il de cette jeunesse si riche d'espérance dont j'ai l'honneur de faire partie ?

Ah ! lecteurs, inutile de répondre, Chacun a son tour. Il viendra un jour où le soleil se lèvera encore, mais ses rayons ne seront plus pour nous ; les astres continueront leurs mouvements journaliers, et d'autres mortels seront là pour les admirer.

Hélas ! nous faut accepter notre destinée qui suit impossiblement son cours !

Mais aujourd'hui, nous sommes heureux ; cela suffit. Ce bonheur, il jaillit, il éclate, il rayonne sur toutes vos personnes.

Vous le portez sur votre front, dans le reflet de vos âmes, dans l'union générale et sympathique de vos cœurs.

Il s'écoulerait singulièrement de l'extrême plaisir que vous fait éprouver la présence au milieu de vous de personnes chéries qui, tout à l'heure, se sont jetées dans vos bras.

Eglise du Christ que les impies s'efforcent mais en vain de renverser, salut ! Illustre Léon XIII qui en est le chef, salut !

En cette nouvelle année que nous commençons, nous nous efforcerons de participer seul nos forces aux efforts qui se font pour vous rétablir dans vos droits et vous faire monter sur le trône de St-Pierre !

Vieilles et illustres cités des bords du Saint-Laurent, si la Province exauçait les vœux d'un enfant né dans vos murs, vous resteriez longtemps unies par vos grands souvenirs, par vos nobles aspirations, accueillant tous les progrès véritables et conservant, à l'ombre du drapeau britannique, toutes les saintes et nobles choses qui forment le trésor de vos traditions !

Peuple canadien appelé à former, à tout le moins au point de vue social, un grand peuple uni par une communauté d'intérêts et de relations commerciales ; peuple épris de grandeur, avide de progrès, de prospérité et de triomphe, en attendant le rôle important que tu es appelé à jouer plus tard, jouit en repos des douceurs d'une félicité solide et effective !

Vieillards aux cheveux blancs qui seuls avez conservé les mœurs sublimes et saintes des "anciens Canadiens" et qui ce matin, levez votre main tremblante au-dessus de la tête de vos fils, que la Providence vous accorde de longs jours et que 1893 vous voit encore embrasser vos petits-fils... ces derniers rameaux de votre vieillesse !

Jeunes Canadiens qui appartenez à une jeunesse si brillante si vive, si riche d'espérance, je vous souhaite une bonne année et, si comme à moi, vingt et un printemps sont déjà passés sur votre tête, je vous souhaite, de plus, une joie femme, aimante, spirituelle, fidèle, une femme qui vous aimera bien, enfin une femme... une femme comme sont d'ailleurs la plupart de nos gentilles canadiennes.

Enfin, à toi jeune canadienne dont l'âme est un écorin rempli de trésors sans nombre, dont le cœur est une urne remplie de tendresse, d'espérance et d'amour ; incarnation vivante de presque tout ce qu'il y a de beau, de grand et de noble en ce monde ; compagne adorée qu'il nous est permis de presser sur notre cœur avec un baiser de suprême félicité ; fleur gracieuse qui nous grise de son doux parfum ; vigne de la création qui produit l'amour avec les ivresses du bonheur ; étoile qui brille au ciel de la vie de l'homme ; à toi enfin, femme, qui fait battre notre cœur d'espérance et d'amour je souhaite que, côte-à-côte avec l'homme que tu choisiras, ta main dans sa main, confondant ta pensée avec sa pensée, ton cœur avec son cœur, tu sois toujours heureuse !

Zénon PARQUIN.

— AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE —

C. ALFRED CHOULLOU,

12 & 14 RUE ST-JEAN, 9 & 11 RUE ST-ALEXIS, MONTREAL.

Seul agent au Canada pour le BRANDY BOULESTIN, reconnu le meilleur de tous les cognacs au Canada.

- pour les vins de PORTO (SHEPHERD, de la maison A. R. VALDESPINO, Porto et Jérés de la Frontera.
pour le Rhum St-James.
pour les Liqueurs françaises fines.
pour les Clarets et Sauternes, de l'importante maison A. LALANDE & CIE, Bordeaux.
pour les CONSERVES ALIMENTAIRES, des célèbres maisons FÉLIX POTIN, Paris, R. ROBERTY & CIE, Grasse et Paris, L. FONTAINE, Paris, comprenant les HUILES D'OLIVES SUPERFINES.

Spécialité de VINS DE MESSE approuvés par les AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES, de L'ÉTRANGER et du PAYS.

GIN, WHISKIES, Etc, Etc, Etc.

Spécialité de REMÈDES FRANÇAIS. Toujours en stock. Avril 1891.

ETRENNES

—DU—

Jour de l'An.



Rien n'égale la Machine à Coudre

NEW WILLIAM

sous le rapport de la durée, du bon fonctionnement et du fini.

Elle est silencieuse et très forte, cousant les étoffes les plus épaisses et les cuirs les plus dur aussi bien que les laines, les battistes et les mousselines les plus fines. Le braideur est une merveille. Le flouzou est des plus parfaits. C'est la seule machine faisant en une minute des boutonnières à cilet.

M. Chs. Robitaille de St-Sulpice est le seul propriétaire de cette fameuse machine à coudre pour les comtés de l'Assomption, Joliette, Berthier et Montcalm.

M. Robitaille est aussi le seul agent pour les mêmes comtés des célèbres Harmoniums-Orgues Doherty et Bell, des Pianos Bell, William, Offenback, et de "The Canada Piano Co.," le plus beau comme le meilleur, des pianos canadiens.

Echanges d'instruments de musique et de machines à coudre à de très bonnes conditions.

Adressez

Chs. Robitaille,

AGENT.

St-Sulpice, P. Q.

18 déc. 1891.—4s.

NARCISSE DEMERS, L. L. B. AVOCAT.

1560 rue Notre-Dame. Tel. 2106. MONTREAL.

ADVERTISING.

If you wish to advertise anything anywhere at a low price, write to GEO. P. ROWELL & CO., No. 10 Spruce St., New-York.

EVERY one in need of information on the subject of advertising will do well to obtain a copy of "Book for Advertisers." 368 pages, price one dollar. Mailed, postage paid, on receipt of price. Contains a careful compilation from the American Newspaper Directory of all the best papers and class journals ; gives the circulation rating of every one, and a good deal of information about rates and other matters pertaining to the business of advertising. Address ROWELL'S ADVERTISING BUREAU 10 Spruce St., N. Y.

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No. 1592, rue Notre-Dame.

Pres du Palais de Justice.—MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sous agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir de même jour avec leur dentier, et elles ont leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. S. TRESTLER, L. C. D.

STREPTON GLOBENSKY, L. C. D.

30 avr. 98.

A VOUS MESDAMES.

Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer le vie, nous lui conseillons d'essayer une bouteille de "Régulateur de la Santé de la femme" du Dr J. Larivière. C'est le Tonique des nerfs par excellence, stimulant sans égal qui dispose à la gaieté, et chasse les voiles sombres de la mélancolie. Une cuillerée à soupe de "Régulateur" pris avant chaque repas relève les forces, arrête toute douleur, donne l'appétit et facilite la digestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste pour un "Female Porous Plaster" du Dr J. Larivière (le meilleur emplâtre pour les femmes), vous aurez tous les renseignements et certificats concernant ce merveilleux remède. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville R. I.

MM. EVANS & Sons, Montréal P. Q sont les Agents généraux pour le Canada, pour fournir mes remèdes aux pharmaciens et marchands.

POUR 30 CENTS

A LA LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS,

6 à 14, rue St-Vincent,

MONTREAL.

Adressera franco, à toute personne qui enverra la somme ci-dessus :

- 1o L'Almanach agricole, etc, pour 1892.
2o L'Almanach des familles, pour 1892.
3o Le Calendrier de la Puissance, pour 1892.
4o Les Soirées de la Baie-des-Chaleurs.
Ces quatre articles franco par la poste, POUR 30 CENTS.

La consommation Guérie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvés ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Possédé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES,

\$20 Powers' Block, Rochester, N. Y. 12 juin 1891.

FOR OVER FIFTY YEARS

Mrs WINSLOW'S SOOTHING SYRUP has been used by millions of mothers for their children while teething. It is a safe, mild, soothing, and cooling remedy for Colic, Wind, and all the troubles of the stomach. It is a safe, mild, soothing, and cooling remedy for Colic, Wind, and all the troubles of the stomach. It is a safe, mild, soothing, and cooling remedy for Colic, Wind, and all the troubles of the stomach.

DÉCES.

A Berthier, le 29 courant, à l'âge de 71 ans, Thomas Lord, sellier. Les funérailles ont eu lieu ce matin en cette paroisse.

